



POLE VIE DE LA CITE

M Johann WALLON

johann.wallon@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : VDLC2024-06-JL/GDP/JW

**DECISION N°2024/21 – Demande de subvention –
Réponse à l'appel à projets Quartiers d'été 2024**

Madame le maire de Grand-Couronne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation consentie par le Conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020,

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs,

Vu l'appel à projets de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Seine-Maritime,

Pour la cinquième année consécutive le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été.

L'appel à projet 2024 porte sur deux grandes orientations comportant chacune trois axes de développement :

1. Un temps de respiration, de divertissement et de découverte :

Axe 1 : Se divertir,

Axe 2 : Apprendre, apprendre sur soi,

Axe 3 : Soutenir la parentalité et les familles suite à la crise sanitaire.

2. Un temps de rencontres et de renforcement du lien social :

Axe 1 : Se rencontrer et se retrouver,

Axe 2 : Favoriser le rapprochement population-institutions, favoriser la tranquillité publique,

Axe 3 : Prendre soin des autres et de la nature.



POLE VIE DE LA CITE

M Johann WALLON

johann.wallon@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : VDLC2024-06-JL/GDP/JW

Le montant des aides accordées est plafonné à 80% du montant global de l'action. Le principe de cofinancement doit être systématiquement recherché. La demande de subvention ne pourra être inférieure à 1000 euros.

Il est proposé que le Pôle Vie de la Cité coordonne les actions proposées dans le cadre de cet appel à projet. Ce dernier organise les échanges avec l'ensemble des services et les partenaires du territoire pour proposer la réponse à formuler. Une attention toute particulière sera portée dans l'animation du partenariat avec les associations « Ecolo city France », « le vestiaire solidaire » et l'association « Nous Vous Ensemble » particulièrement mobilisées pour la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives. Le CAPS prévention sera associé à la démarche également.

Il est proposé dans le cadre de cet appel à projets d'orienter les actions de la manière suivante :

- Développement d'une programmation de rendez-vous à dominante culturelle,
- Programmation de sorties familles sur des lieux d'activités (parcs et musées, centre équestre, bases nautiques, pêcheurie, aquarium,) et d'ateliers dans les quartiers prioritaires.

La programmation est construite et proposée à compter du 5 juillet jusqu'au 30 août 2024. Elle est élaborée de manière à s'articuler avec le programme des « Estivales » et des animations municipales. Le budget global de l'opération est évalué à 39 069 €. Le demande de subvention porte sur un montant de 18 000 €. Il est également à noter que les bailleurs du quartier politique de la ville sont également sollicités à hauteur de 5 500 €.

Considérant les dépenses d'un montant de 39 069 € pour le projet quartiers d'été 2024,

Décide,

D'approuver les modalités d'organisation présentées ci-avant dans le cadre de la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Fait à Grand-Couronne, le 05 juin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240613-DEC-2024-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2024

Publication : 17/06/2024

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

